

## Communiqué de presse

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site <http://www.standardandpoors.com> et est fournie à titre d'information uniquement.

### **S&P attribue la note 'AA-' au Département du Bas-Rhin. La perspective est stable.**

PARIS, le 17 juin 2014. Standard & Poor's attribue les notes de référence à long terme 'AA-' et à court terme 'A-1+' au Département du Bas-Rhin. La perspective est stable.

Dans le même temps, Standard & Poor's attribue la note 'AA-' au programme EMTN de 750 millions d'euros et la note 'A-1+' au programme de billets de trésorerie de 75 millions d'euros.

Les notes du Bas-Rhin reflètent le cadre institutionnel « prévisible et équilibré » des départements français, la gouvernance et la gestion financières « positives » du Département, son profil socio-économique favorable et ses bonnes performances budgétaires.

Les notes tiennent également compte de la situation de liquidité « neutre » du Département ainsi que du caractère relativement modéré de son endettement et des risques associés à ses engagements hors-bilan.

Toutefois, les notes sont contraintes par la flexibilité budgétaire restreinte du Département.

Nous considérons que le cadre institutionnel et financier des départements français est « prévisible et équilibré », malgré une adéquation structurelle des recettes aux dépenses plus faible que celle des autres échelons territoriaux français. Néanmoins, en 2014 et 2015, les mesures annoncées par l'Etat que sont le possible relèvement du taux plafond de l'assiette de droit commun des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la création d'un fonds de compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) devraient contrebalancer la baisse annoncée des dotations de l'Etat et la hausse des dépenses de revenu de solidarité active. Pour le Bas-Rhin, nous estimons que le relèvement acté du taux des DMTO devrait lui permettre de dégager 15 millions d'euros supplémentaires (1,6% des recettes de fonctionnement) en année pleine (2015) alors que le fonds de compensation des AIS devrait s'élever à 12 millions d'euros par an à partir de 2014, soit 1,3% des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, nous considérons probable que l'Etat fasse porter sur les communes et les intercommunalités la part la plus importante de la baisse de 11 milliards d'euros de ses concours aux collectivités locales entre 2015 et 2017. Dès lors, pour le Bas-Rhin, nous avons intégré une diminution de 9 millions d'euros par an des dotations de l'Etat dans notre scénario central, soit une baisse identique à celle de 2014.

Grâce aux nouvelles ressources susmentionnées et à sa gouvernance et gestion financières « positives », le Bas-Rhin devrait pouvoir faire face à la baisse des concours de l'Etat. Nous considérons que le Département bénéficie d'une excellente information financière, d'un engagement fort de l'Exécutif à préserver la situation budgétaire, d'une prospective financière réaliste et très détaillée, d'un pilotage budgétaire de qualité, et d'une gestion de la dette et de la

liquidité prudente, diversifiée et optimisée.

Selon nous, le Département sera en mesure de présenter de bonnes performances budgétaires à moyen terme grâce à la maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement et l'ajustement graduel de l'effort d'investissement. En 2014, nous anticipons un taux d'épargne brute en baisse à 11,2%, contre 14,7% en moyenne entre 2011 et 2013. Néanmoins, le Bas-Rhin devrait être en mesure de réduire ses besoins de financement après investissements à 1,6% des recettes totales cette année, contre 3,2% en moyenne entre 2011 et 2013. Par la suite, le Département maintiendrait un taux d'épargne brute supérieur à 10% en 2016, conformément à ses objectifs budgétaires. De plus, du fait de l'ajustement des dépenses d'investissement à 140/145 millions d'euros par an (hors prêts et avances octroyés), les besoins de financement resteraient très modérés à 1,1% des recettes totales en moyenne en 2015 et 2016. Par conséquent, le Bas-Rhin contiendrait la hausse de son endettement consolidé à 83% des recettes de fonctionnement consolidées en 2016, contre 80% en 2013. La dette consolidée intègre la dette directe du Département, la dette du Service départemental d'incendie et de secours et les garanties d'emprunt accordées notamment aux structures sociales et médico-sociales.

Ainsi, nous estimons aussi que le Département respectera nettement son principal objectif en matière d'endettement à savoir limiter la hausse de son encours de dette directe à 30 millions d'euros par an maximum étant donné que nous anticipons 12 millions d'euros en moyenne annuelle. Par ailleurs, les charges brutes d'intérêts devraient rester très modérées et inférieures à 1,8% des recettes de fonctionnement en 2016.

Dans notre scénario central, le Département utiliserait en partie sa flexibilité budgétaire, que nous considérons relativement limitée, pour respecter ses objectifs budgétaires et d'endettement. En effet, du fait de la nature de ses compétences, en particulier l'action sociale, les dépenses de fonctionnement (81% des dépenses totales en 2013, hors remboursement en capital de la dette) n'offrent que quelques marges de manœuvre. Ainsi, en cas de besoin, nous estimons que l'ajustement budgétaire se ferait prioritairement par un lissage des investissements et/ou l'activation de leviers sur les recettes, sachant que les recettes fiscales modifiables représentent un niveau très modéré de 18% des recettes de fonctionnement. Néanmoins, nous considérons que les marges de manœuvre en matière d'investissement seront de plus en plus contraintes du fait de l'ajustement fort d'ores et déjà intégré dans notre scénario central.

Nous considérons que le volume des engagements hors-bilan du Département est important au travers notamment de ses « entités satellites » intervenant dans des domaines variés que sont le développement économique, le logement et l'aménagement. Néanmoins, nous estimons que la situation financière de ces entités est satisfaisante. Par ailleurs, les garanties d'emprunt (hors celles incluses dans la dette consolidée), qui représentaient 52,5% des recettes de fonctionnement en 2013, sont essentiellement liées au secteur du logement social pour lequel nous estimons que le cadre institutionnel et financier limite les risques.

Le Bas-Rhin est un département situé dans la Région Alsace et dont la population atteint 1,1 million d'habitants. Ses indicateurs socio-économiques sont très favorables dans un contexte national et international. Nous estimons que le PIB par habitant s'élevait à 31 566 euros en 2013. L'économie départementale est ouverte et diversifiée, avec une composante industrielle forte. Cependant, malgré les atouts de son tissu économique, la croissance réelle du PIB départemental est proche de la moyenne nationale, qui reste de notre point de vue limitée.

## Liquidité

Standard & Poor's juge « neutre » la situation de liquidité du Département du Bas-Rhin, du fait de ratios de couverture du service de la dette modérés et de son accès « satisfaisant » à la liquidité externe. De plus, nous considérons que le Bas-Rhin bénéficie de flux de trésorerie (notamment les dotations de l'Etat et les reversements de fiscalité) prévisibles et réguliers.

En 2014, le Département devrait disposer de lignes de trésorerie pour un montant total de 50 millions d'euros, de lignes revolving pour un plafond disponible de 14 millions d'euros et d'enveloppes de prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 39,7 millions d'euros. Au cours des douze prochains mois, l'encours moyen disponible sur ces instruments de trésorerie, les enveloppes CDC et le solde moyen de trésorerie devraient couvrir 94% service annuel de la dette (90 millions d'euros). Dans le service de la dette, Standard & Poor's inclut l'encours moyen anticipé (10 millions d'euros environ) de billets de trésorerie (BT) tirés par le Département sur son programme afférent de 75 millions d'euros.

De plus, Standard & Poor's considère que le Département disposera au cours des douze prochains mois d'un encours disponible sur ses lignes revolving et de trésorerie couvrant à tout moment la totalité de son encours de BT.

## Perspective : Stable

La perspective stable reflète notre scénario central selon lequel le Département maintiendra de bonnes performances budgétaires et des besoins de financement après investissements très modérés jusqu'en 2016.

Dans notre scénario optimiste, grâce à des recettes de fonctionnement légèrement plus dynamiques et à une maîtrise encore renforcée des dépenses de fonctionnement, le Département stabiliserait son taux d'épargne brute à 13% et dégagerait des excédents de financement après investissements sur la période 2014-2016. De plus, le Bas-Rhin serait en mesure d'améliorer structurellement sa situation de liquidité par l'accroissement du volume disponible au titre des lignes de trésorerie, des lignes revolving et des enveloppes bancaires à long terme. Ainsi, dans ce scénario, nous pourrions revoir encore plus favorablement notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières du Département. Une action positive sur les notes pourrait alors être envisagée.

Dans notre scénario pessimiste, nous pourrions envisager un abaissement des notes dans les 24 mois si la baisse des dotations de l'Etat venait à s'accroître, sans que le Département soit en mesure de la contrebalancer. Dans ce scénario, le taux d'épargne brute serait inférieur à 10% dès 2015 et les besoins de financement après investissements structurellement supérieurs à 5% des recettes totales dès 2016. Une telle performance budgétaire aurait probablement un impact négatif sur notre appréciation de la gouvernance et de la gestion financières du Bas-Rhin. Par ailleurs, dans un scénario pessimiste alternatif, nous pourrions aussi abaisser les notes si nous étions amenés à revoir à la baisse notre appréciation du cadre institutionnel et financier des départements français.

Les scénarios pessimistes et optimiste ne sont toutefois pas privilégiés à ce stade.

**Contact presse**

- Josy Soussan, Paris + 33 (0)1 44 20 67 08
- josy.soussan@standardandpoors.com

**Contacts analytiques**

- Mehdi Fadli, Paris
- Christophe Doré, Paris
- Laurent Niederberger, Paris

**Scores publiés****Tableau 1**

Synthèse des scores publiés pour le Département du Bas-Rhin*	
Cadre institutionnel	Prévisible et équilibré
Gouvernance et gestion financières	Positives
Liquidité	Neutre

\*Standard & Poor's attribue des scores à huit principaux facteurs de notation, dont trois sont publiés.

**Statistiques financières****Tableau 2**

Statistiques financières du Département du Bas-Rhin (scénario central)					
	2012	2013	2014 (SC)	2015 (SC)	2016 (SC)
<b>(En millions d'euros)</b>					
Recettes de fonctionnement	934,4	952,0	955,0	946,1	948,2
Dépenses de fonctionnement	794,6	826,1	848,0	839,2	852,3
Épargne brute	139,8	125,9	107,1	106,9	95,9
Épargne brute (% recettes de fonctionnement)	15,0	13,2	11,2	11,3	10,1
Recettes d'investissement*	34,4	27,6	39,7	30,9	29,7
Dépenses d'investissement**	206,0	195,5	162,5	145,0	140,0
Solde de financement après investissements	-31,8	-42,0	-15,7	-7,2	-14,4
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-3,3	-4,3	-1,6	-0,7	-1,5
Remboursement du capital de la dette	64,4	59,9	64,8	65,0	65,0
Solde net Emprunts octroyés/ Remboursement d'emprunts octroyés	4,8	4,8	2,0	1,0	1,0
Emprunts nouveaux	104,4	103,1	77,5	73,2	80,4
Solde final	3,4	-3,6	-5,0	0,0	0,0
Dette directe en fin d'année	632,5	675,6	688,3	696,5	711,9
Dette directe (% recettes de fonctionnement)	67,7	71,0	72,1	73,6	75,1
Charges financières brutes(% des recettes de fonctionnement)	1,6	1,5	1,6	1,7	1,8
Capacité de désendettement (en années)	4,5	5,4	6,4	6,5	7,4
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	77,4	80,0	81,0	82,5	83,8
Dépenses d'investissement (% des dépenses totales)	20,6	19,1	16,1	14,7	14,1

**Tableau 2****Statistiques financières du Département du Bas-Rhin (scénario central) (cont.)**

SC - projections du scénario central de Standard & Poor's

Source: Comptes 2012 et 2013 retraités par S&P ; Projections Standard & Poor's 2014-2016

\*hors remboursement d'emprunts et avances octroyés

\*\*hors prêts et avances octroyés

**Statistiques socio-économiques****Tableau 3****Statistiques socio-économiques du Département du Bas-Rhin**

	2009	2010	2011	2012	2013
Population	1 094 439	1 095 905	1 099 269	1 101 898	1 104 047
Taux de chômage (%)	8,6	7,9	7,8	8,6	8,6
PIB (nominal) par habitant (en euros)	29 700	29 700	30 700	31 253*	31 566*
Croissance réelle du PIB (%)	-2,0*	-1,4*	1,3*	0,0*	0,2*

Source: INSEE et EUROSTAT

\* Estimations S&P

n.d: données non disponibles

**Statistiques : République Française**

- For sovereign statistics, please see "Sovereign Risk Indicators," published Jun. 09, 2014.

**Méthodologies et rapports associés**

- Methodology For Rating International Local And Regional Governments, Sept. 20, 2010.
- Institutional Framework Assessments For International Local And Regional Governments, Jan. 13, 2014.
- Methodology And Assumptions For Analyzing The Liquidity Of Non-U.S. Local And Regional Governments And Related Entities And For Rating Their Commercial Paper Programs, Oct. 15, 2009.
- International Local And Regional Governments Default And Transition Study: 2012 Saw Defaults Spike; March 28, 2013.
- Public Finance System Overview: French System For Departments Is Predictable And Well Balanced Although Weakening, Sept. 5, 2013.

Conformément à nos procédures et politiques en vigueur, le comité de notation était composé d'analystes habilités à voter dans le cadre de ce comité, suffisamment expérimentés pour posséder le niveau approprié de connaissance et de compréhension de la méthodologie applicable (voir rubrique « Méthodologies et rapports associés » ci-dessus). Au début du comité, le président a confirmé que les informations fournies au comité par l'analyste principal avaient été transmises dans les délais impartis et s'avéraient suffisantes pour que les membres du comité prennent une décision éclairée.

Après une introduction par l'analyste principal et la présentation de sa recommandation, le comité a débattu des

facteurs clés de notation et des problématiques en jeu conformément aux critères applicables. Les facteurs de risque quantitatifs et qualitatifs ont été présentés et débattus à la lumière des résultats passés et des prévisions. Le président s'est assuré que chaque membre du comité ait l'opportunité d'exprimer son opinion. Le président ou un analyste désigné par lui a revu le projet de communiqué de presse pour s'assurer de sa conformité avec les décisions prises par le comité. L'opinion et les décisions du comité de notation sont résumées dans les rubriques « Synthèse » et « Perspective » du présent communiqué de presse.

Copyright © 2013 par Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. **LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE.** Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages.

Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre.

Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique.

S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com) (gratuitement), ainsi que sur [www.ratingsdirect.com](http://www.ratingsdirect.com) et [www.globalcreditportal.com](http://www.globalcreditportal.com) (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur [www.standardandpoors.com/usratingsfees](http://www.standardandpoors.com/usratingsfees).

STANDARD & POOR'S, S&P, GLOBAL CREDIT PORTAL et RATINGSDIRECT sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC.